



S.N.O.S Aviron



Régate championnat d'aviron de mer
13 novembre 2021 – Saint-Nazaire
1^{ère} manche du championnat de Zone Nord-Ouest

Lieu : Plage de Villès Martin, Saint-Nazaire

Inscriptions :

Les inscriptions se feront exclusivement par INTERNET sur <https://ffaviron.fr/> en renseignant pour chaque équipage le numéro de la coque qui sera utilisée.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 10 octobre 12h00

FERMETURE DES INSCRIPTIONS : le lundi 08 à 14h00

- **Organisation** : 6 allée Jean Beauvilain, 44600 Saint Nazaire
- **Contact** C44003@ffaviron.fr
- **Lieu d'accueil** plage de Villès Martin, Saint-Nazaire
- **Catégories d'embarcations** Yoles de Mer 4x+, Yole à 2, solo
- **Équipages** J15, J16, J17, J18, seniors, mixtes (hors qualification)
- **Zone des courses** Baie de Saint-Nazaire
- **Marées** B.M.: 06h00 – P.M. : 13h08 - B.M.: 18h38 – Coefficient : 48
- **Type de départ** Départ lancé avec procédure des 3 minutes
- **Sécurité** bateaux moteurs assurés par l'organisation ; 1 médecin ou secouristes

Programme de la journée

- **9h00 à 10h00** : Accueil des équipages, confirmation des inscriptions, contrôle des licences
- **09h45** : Réunion des arbitres et du directeur de course
- **10h30** : Réunion d'information (délégués, équipiers référents, membres du jury)
- **11h40** : Course Femmes : Séniors et Masters: parcours 6 Km (4x+/ 4+/2x/1x)
- **12h45** : Course Hommes : Séniors et Masters: parcours 6 Km (4x+/ 4+/2x/1x)
- **14h00** : Juniors: parcours 6km J16/J18 H4x+/M4x+/F4x+
- **15h15** : Mixte (2x); Open 4x (hors classement national); Para PR3 (2x) /4+
- **16h45** : Proclamation des résultats- Remise de récompenses- Pot

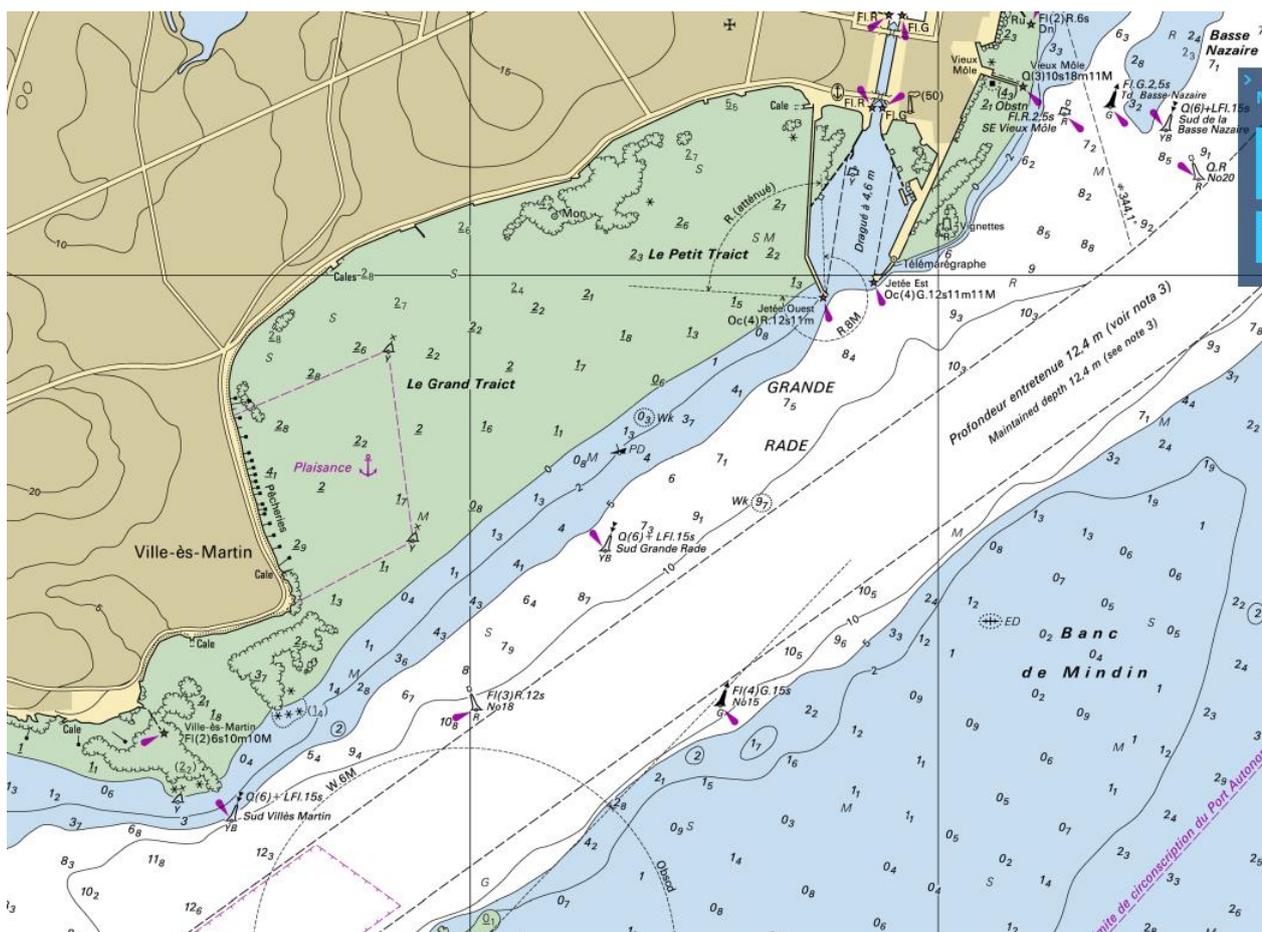
Parcours :



Coordonnée :

- Bouée d'arrivée : 47°15'19.73"N -2°13'22.78" W
- Bouée départ : 47°15'15.74"N -2°13'16.13"W
- bouée A : 47°15'53.64"N -2°12'24.03"W
- bouée B : 47°15'53.49"N -2°12'57.98"W
- bouée C : 47°15'49.83"N -2°12'49.71"W
- bouée D : 47°15'34.32"N -2°12'56.37"W
- Bouée échauffement 1 : 47°15'10.66"N -2°13'31.81"W
- Bouée échauffement 2 : 47°14'57.84"N -2°14'0.86"W

Carte Maritime avec les Balises :



Pour des raisons météorologiques ou autres, le directeur de course, en accord avec le président du jury, pourra modifier les parcours, décider de l'utilisation du parcours de replis, décider de ne pas faire courir certaines catégories (1X, 2X...) ou encore décider de l'annulation de la régates.

Sécurité :

- Sur l'eau : des bateaux de sécurité seront postés aux différentes bouées
- A terre : poste de secours avec 2 secouristes

Pesée des barreaux

La pesée aura lieu à l'emplacement de la commission de contrôle (tente sur la plage).

Le barreur est pesé chaque jour de compétition, habillé en tenue de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle il participe.

(article 13 du code des régates en mer FFA)

Règles de course :

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA (<http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Chaque embarcation doit être représentée par un équipier référent. Il peut être n'importe lequel des équipiers, rameur ou barreur. Il doit être présent à la réunion d'information. Cette présence sera attestée par un émargement de la feuille de présence. Les équipages non représentés à la réunion d'information ne peuvent prendre le départ de la régate.

L'équipier référent déclare avoir pris connaissance du règlement de course et prend la responsabilité de l'engagement de son équipage dans la course. Il certifie, par ailleurs, la présence de matériel de sécurité à bord (1 dispositif de remorquage, les gilets de sauvetage par personne embarquée – Division 240/aviron de mer). Tout écart du parcours n'engage que la responsabilité de l'équipage.

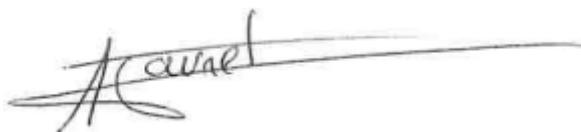
Les réclamations éventuelles ne seront recevables que si elles sont effectuées dans le respect des dispositions du code des régates en mer FFA (article 31, paragraphe 9).

Des pénalités pourront être attribuées conformément au code des régates en mer. Celles-ci seront à l'appréciation du jury en fonction de la faute commise et de la gêne occasionnée. La pénalité pour un départ anticipé est de 2 minutes.

Pendant la compétition le barreur doit porter le gilet de sécurité il est autorisé à compléter sa tenue de compétition par des vêtements adaptés aux conditions atmosphériques.

Responsable de l'organisation

Alexandre JAUNET



Président du SNOS Aviron

Alex BRIAND



Président de La Ligue PDL Aviron

Hubert BRAUD



Feuille d'engagement pour mixte club (1 par bateau)

Adresse email pour envoi : C44003@ffaviron.fr

Nom du club				
Nom du chef de bord				
Immatriculation du bateau				
Type de bateau		4x+	2x	
Catégorie équipage		J15 - J16	J17 - J18	Senior
Cocher les cases correspondantes				
Vétéran	Féminin	Masculin	Mixte catégorie	Mixte club

	Club	Nom, prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
Barreur			